

Version Française

Qualité du sol - Détermination de la diversité microbienne
du sol - Partie 2: Méthode par analyse des acides gras
phospholipidiques (PLFA) en utilisant la méthode simple
d'extraction des PLFA (ISO/TS 29843-2:2021)

Bodenbeschaffenheit - Bestimmung der Diversität von
Bodenmikroorganismen - Teil 2: Verfahren mittels
Phospholipidfettsäure(PLFA)-Analyse unter
Verwendung des einfachen PLFA-
Extraktionsverfahrens (ISO/TS 29843-2:2021)

Soil quality - Determination of soil microbial diversity -
Part 2: Method by phospholipid fatty acid analysis
(PLFA) using the simple PLFA extraction method
(ISO/TS 29843-2:2021)

La présente Spécification technique (CEN/TS) a été adoptée par le CEN le 28 juin 2021 pour application provisoire.

La période de validité de cette CEN/TS est limitée initialement à trois ans. Après deux ans, les membres du CEN seront invités à soumettre leurs commentaires, en particulier sur l'éventualité de la conversion de la CEN/TS en Norme européenne.

Il est demandé aux membres du CEN d'annoncer l'existence de cette CEN/TS de la même façon que pour une EN et de rendre cette CEN/TS rapidement disponible. Il est admis de maintenir (en parallèle avec la CEN/TS) des normes nationales en contradiction avec la CEN/TS en application jusqu'à la décision finale de conversion possible de la CEN/TS en EN.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

Avant-propos européen

Le présent document (CEN ISO/TS 29843-2:2021) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 190 « Qualité du sol » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 444 « Méthodes d'essai pour la caractérisation environnementale des matrices solides » dont le secrétariat est tenu par NEN.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace CEN ISO/TS 29843-2:2014.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus d'annoncer cette Spécification technique : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO/TS 29843-2:2021 a été approuvé par le CEN en tant que CEN ISO/TS 29843-2:2021 sans aucune modification.

**Qualité du sol — Détermination de la
diversité microbienne du sol —**

**Partie 2:
Méthode par analyse des acides gras
phospholipidiques (PLFA) en utilisant
la méthode simple d'extraction des
PLFA**

Soil quality — Determination of soil microbial diversity —

*Part 2: Method by phospholipid fatty acid analysis (PLFA) using the
simple PLFA extraction method*

